

D.2018.12.12.6.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 12 Décembre 2018

6 – PILOTAGE ET ATTRACTIVITE DU RESEAU
6.1– Approbation et autorisation de signer l'avenant n°6 à la Convention pour la Délégation du Service Public de transport spécialisé pour les Personnes à Mobilité Réduite

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Briand à/c du point 9.10)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. André à/c du point 9.1)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (pouvoir M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Par délibération D.2013.05.30.5.1 en date du 30 mai 2013, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé le choix de la société TPMR TOULOUSE comme délégataire du service public pour l'exploitation du service de transport public spécialisé de personnes à mobilité réduite « Tisséo MOBIBUS ».

La convention de délégation du service public du 26 juin 2013, étendue à l'ensemble des communes du ressort territorial du SMTC, a été conclue pour une durée de cinq ans et demie à compter du 1er juillet 2013, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Cet avenant porte sur :

- le prolongement de la convention entre Tisséo Collectivités et TPMR Toulouse d'une durée de six mois soit jusqu'au 1er juillet 2019 à 1H00,
- la fixation du nouveau montant de la contribution financière prise en charge par Tisséo Collectivités liée à la prolongation de la convention.

La contribution d'exploitation correspondant à la prolongation du contrat d'une durée de 6 mois est de 3 229 436 € HT (valeur 2019).

Cela représente une évolution de 11,8 % du montant total des charges sur la période de la convention.

In fine, cette augmentation en sus des avenants précédemment, représente une augmentation de 18,8 % du montant global de la convention.

La commission Sapin a émis un avis favorable lors de sa séance du 20 novembre 2018.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de l'avenant n° 6 à la convention de délégation du service public pour le transport spécialisé des personnes à mobilité réduite 2013-2018 et qu'il autorise les dépenses correspondantes.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de l'avenant n° 6 à la convention conclu entre le Syndicat Mixte des Transports en Commun et la Société TPMR Toulouse pour la délégation du service public de transport spécialisé pour les personnes à mobilité réduite,

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2019 de Tisséo Collectivités,

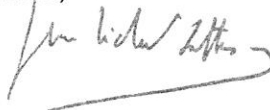
ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant à la convention,

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



AVENANT N° 6 A LA CONVENTION

POUR

**LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT SPECIALISE
POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE**

ENTRE LES SOUSSIGNES

le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, domicilié au 7, Esplanade Compans Caffarelli – BP 11120 - 31011 TOULOUSE Cedex 6, représenté par son Président, Monsieur Jean-Michel LATTES, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération exécutoire du Comité Syndical en date du 12 décembre 2018,

ci-après dénommé "Tisséo Collectivités" ou « SMTC »

d'une part,

ET,

la société TPMR Toulouse, société par action simplifiée au capital de 37 000 €, dont le siège est situé 133, chemin du Sang de Serp - 31200 Toulouse, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 490 471 380, représentée par son Président Thierry BRUNEL,

ci-après désigné "le Délégataire",

d'autre part.

Il est préalablement exposé :

Par délibération D.2013.05.30.5.1 en date du 30 mai 2013, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé le choix de la société TPMR TOULOUSE comme délégataire du service public pour l'exploitation du service de transport public spécialisé de personnes à mobilité réduite "Tisséo MOBIBUS".

La convention de délégation du service public du 26 juin 2013 (ci-après dénommée "la Convention"), étendue à l'ensemble des communes du périmètre des transports urbains de l'agglomération toulousaine, a été conclue pour une durée de cinq ans et demi à compter du 1er juillet 2013, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Un avenant n°1 a eu pour objet de préciser les modalités d'exécution de la facturation et de l'encaissement des recettes par le délégataire dans une annexe 14 à la présente Convention.

Un avenant n°2 a eu pour objet d'une part, de réviser à la baisse l'objectif de recettes annuelles HT et donc mécaniquement à la hausse de la contribution financière suite au relèvement du taux de TVA de 7 % à 10 % au 1er janvier 2014 et d'autre part, face à la forte progression de la fréquentation et de la croissance de la demande, de recalculer l'objectif de fréquentation pour 2013, de définir l'objectif prévisionnel de transports pour les années 2014 et 2015, et par conséquent, de fixer le nouveau montant de la contribution financière pris en charge par le SMTC lié à la mise en place d'un volume d'offre supplémentaire.

Un avenant n°3 a eu pour objet de mesurer l'impact du mouvement social de juin 2015 sur la contribution financière du SMTC, de faire évoluer les tarifs du service "Porte à Porte" liée à la modification de l'article L1112-4-1 du code des transports et de modifier le règlement de service Mobibus concernant les conditions de desserte du service "Adresse à Adresse".

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181217-20181212-6-1D-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018

Un avenant n°4 a eu pour objet de modifier, d'une part, la grille tarifaire du service Mobibus, et d'autre part, l'indice d'actualisation de charges CHn utilisé dans le calcul du coefficient d'indexation des charges forfaitaires d'exploitation.

L'avenant n°5 a eu pour objet de définir l'objectif prévisionnel de transports pour les années 2017 et 2018, face à la progression de la fréquentation et de la croissance de la demande, de fixer le nouveau montant de la contribution financière pris en charge par le SMTC lié à la mise en place d'un volume d'offre supplémentaire et de préciser les modalités de partenariat avec WHEELIZ pour la mise en place d'un dispositif d'autopartage.

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet :

- de prolonger la convention entre Tisséo Collectivités et TPRM Toulouse d'une durée de six mois soit jusqu'au 1^{er} juillet 2019 à 01H00 ;
- de fixer le nouveau montant de la contribution financière prise en charge par Tisséo Collectivités liée à la prolongation de la convention.

ARTICLE 2 : PROLONGATION DE LA CONVENTION

Par délibération en date du 22 novembre 2017, Tisséo Collectivités a approuvé le principe de la délégation de la gestion du service de transport des personnes à mobilité réduite.

Compte tenu des délais nécessaires pour lancer la procédure de délégation de service public devant conduire à la désignation du futur délégataire et afin d'assurer la continuité de ce service dans la cadre de la poursuite de l'exploitation du service public de transport des personnes à mobilité réduite, la convention du 25 juin 2013 entre Tisséo-Collectivités, TPRM Toulouse sont prolongés jusqu'au 1^{er} juillet 2019 à 01h00.

Cette prolongation, qui n'implique pas de modification substantielle, se fonde sur l'article 36-5° du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016.

ARTICLE 3 : OBJECTIF PREVISIONNEL DE TRANSPORTS SUR LA DUREE DE LA PROLONGATION

Le SMTC a déclenché dès l'entrée en vigueur de la convention l'option 1 relative "au service adresse à adresse". Ce service est en place depuis le 15 juillet 2013.

Les articles 9.1.3 et 32.2 de la convention "Modification de l'Offre" spécifient les modalités d'évolution du volume de l'offre et le mode de calcul de la contribution financière versée par le SMTC.

L'annexe 9 de la convention "Programme Pluriannuel" et l'annexe 13 "Options et Variantes" indiquent le montant de la contribution financière versée par le SMTC.

L'atterrissage prévisionnel 2018, au vu de la tendance de la trajectoire de fréquentation, est estimé à 192 600 transports.

L'évolution normale de la convention projetée au 1^{er} semestre est évaluée à 94 504 transports sur 6 mois pour une contribution forfaitaire de 2 564 720 €₂₀₁₂ HT conformément à l'annexe 1.

Au vu de ce constat et de l'évolution du taux de refus depuis le début 2018 passé de 1,58% en janvier à 4,9% en septembre, la tendance estimée est de +12,3% de fréquentation en 2019 par rapport à 2018, soit 216 222 transports en année pleine.

La fréquentation prévisionnelle estimée sur les 6 premiers mois 2019, correspondant à la prolongation du contrat, est de 109 625 transports (50,7 % de l'année pleine).

Cela représente 15 121 transports supplémentaires par rapport à la croissance du trafic prévisionnelle.

L'enveloppe financière correspondante à cette hausse de fréquentation est de 402 k€ HT conformément à l'annexe 1. La contribution forfaitaire versée par Tisséo Collectivités au titre des six premiers mois de l'année 2019 s'établira à 2 966 848 €₂₀₁₂ HT.

	Prévisionnel 2019 (année pleine)	6 mois 2019
Nombre de Transports réalisés	216 222	109 625
Evolution fréquentation année n/n-1	12,3%	
Contribution financière principale (CFP - tranche 0%)	5 058 619 €	2 564 720 €
Offre de base du contrat	186 398	94 504
<i>Objectif de fréquentation fixé par avenant au contrat</i>	216 222	109 625
Taux d'augmentation du volume de l'offre correspondant	12% - 16%	12% - 16%
Enveloppe supplémentaire allouée (k€ HT) par Tisséo Collectivités	793 191 €	402 148 €
CONTRIBUTION FORFAITAIRE TOTALE	5 851 810 €	2 966 868 €

(valeurs en € 2012)

ARTICLE 5 : INDEXATION

Les engagements financiers pour la période de prolongation sont établis en euros courants janvier 2019. Ainsi, la clause d'indexation de l'article 32.3 ne sera pas applicable pour la période de prolongation contractuelle.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Afin d'assurer une continuité dans l'exploitation du service et tenir compte de l'évolution de la fréquentation avec les années précédentes, il est proposé conformément à l'annexe 13 de la convention, de fixer la contribution forfaitaire au niveau de la tranche 12 % - 16 % portant ainsi la part du SMTC pour la période du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2019 à 3 043 075 €₂₀₁₉ HT.

	1er semestre 2019		
Service MOBIBUS (€ 2019 HT)	Tranche de base	Tranche complémentaire (+16%)	Contribution forfaitaire
Charges d'exploitation	2 791 698 €	437 738 €	3 229 436 €
Objectif de recettes de trafic	160 656 €	25 705 €	186 361 €
Solde SMTC	2 631 042 €	412 033 €	3 043 075 €

(valeurs en € 2019)

ARTICLE 6 : DATE D'EFFET DU PRESENT AVENANT

Ces dispositions sont applicables à compter de la notification du présent avenant.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS DIVERSES

Toutes les clauses de la Convention initiale et, le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Le Délégué renonce à tout recours pour faits antérieurs à la conclusion du présent avenant.

Fait à Toulouse, en deux exemplaires originaux, le

Pour Tisséo Collectivités
Le Président,

Pour le Délégué
Le Président,

Jean-Michel LATTES

Thierry BRUNEL

ANNEXE 1

- fréquentation et recettes prévisionnelles -

Annexe à la délibération D.2018.12.12.9.3

€ 2012									€ 2019 (indexés)
Annexe XIII - avenant 6 (€ 2012)	2013 (6 mois)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019 (6 mois)	2019 (6 mois)
Nombres de voyages	68 272	148 521	154 992	161 745	167 984	174 463	186 398	94 504	94 504
Contribution financière principale (CFP - tranche 0%)	1 910 903 €	4 132 406 €	4 297 574 €	4 467 685 €	4 628 112 €	4 777 715 €	5 058 619	2 564 720 €	2 791 698 €
Recettes de trafic	135 178 €	262 937 €	266 855 €	270 619 €	279 419 €	290 196 €	316 876	160 656 €	160 656 €
Reste à charge Tisséo Collectivités	1 775 725 €	3 869 469 €	4 030 719 €	4 197 066 €	4 348 693 €	4 487 519 €	4 779 024	2 422 965 €	2 631 042 €
Contribution financière secondaire (CFS) :									
Annexe XIII - avenant 6 (voyages)	2013 (6 mois)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019 (6 mois)	2019 (6 mois)
Tranche 0%	68 272	148 521	154 992	161 745	167 984	174 463	186 398	94 504	94 504
Tranche +4%	71 002	154 462	161 192	168 215	174 703	181 442	193 854	98 284	98 284
Tranche +8%	73 733	160 403	167 392	174 685	181 423	188 421	201 310	102 064	102 065
Tranche +12%	76 464	166 344	173 592	181 155	188 142	195 399	208 766	105 844	105 845
Tranche +16%	79 195	172 285	179 791	187 625	194 862	202 378	216 222	109 625	109 625
Tranche +20%	81 926	178 226	185 991	194 094	201 581	209 356	223 678	113 405	113 405
Tranche +24%	84 657	184 167	192 191	200 564	208 300	216 335	231 134	117 185	117 185
Annexe XIII - avenant 6 (€ 2012)	2013 (6 mois)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019 (6 mois)	2019 (6 mois)
Tranche 0%	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Tranche +4%	74 931 €	162 037 €	168 512 €	175 180 €	181 469 €	187 333 €	198 298 €	100 537 €	109 435 €
Tranche +8%	149 862 €	324 075 €	337 024 €	350 361 €	362 938 €	374 667 €	396 596 €	201 074 €	218 869 €
Tranche +12%	224 793 €	486 112 €	505 536 €	525 541 €	544 407 €	562 000 €	594 894 €	301 611 €	328 304 €
Tranche +16%	299 724 €	648 149 €	674 048 €	700 721 €	725 876 €	749 334 €	793 191 €	402 148 €	437 738 €
Tranche +20%	374 655 €	810 187 €	842 560 €	875 901 €	907 345 €	936 667 €	991 995 €	502 941 €	547 451 €
Tranche +24%	449 585 €	972 224 €	1 011 072 €	1 051 082 €	1 088 814 €	1 124 001 €	1 190 293 €	603 479 €	656 887 €
Annexe XIII - avenant 6 (recettes de trafic)	2013 (6 mois)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019 (6 mois)	2019 (6 mois)
Tranche 0%	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Tranche +4%	5 407 €	10 517 €	10 674 €	10 825 €	11 177 €	11 608 €	12 675 €	6 426 €	6 426 €
Tranche +8%	10 814 €	21 035 €	21 348 €	21 649 €	22 353 €	23 216 €	25 350 €	12 852 €	12 852 €
Tranche +12%	16 221 €	31 552 €	32 023 €	32 474 €	33 530 €	34 824 €	38 025 €	19 279 €	19 279 €
Tranche +16%	21 628 €	42 070 €	42 697 €	43 298 €	44 707 €	46 431 €	50 700 €	25 705 €	25 705 €
Tranche +20%	27 036 €	52 587 €	53 371 €	54 123 €	55 884 €	53 039 €	63 375 €	32 131 €	32 131 €
Tranche +24%	32 443 €	63 105 €	64 045 €	64 948 €	67 060 €	69 647 €	76 050 €	38 557 €	38 557 €
Annexe XIII - avenant 6 (reste à charge Tisséo)	2013 (6 mois)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019 (6 mois)	2019 (6 mois)
Tranche 0%	1 775 725 €	3 869 469 €	4 030 719 €	4 197 066 €	4 348 693 €	4 487 519 €	4 741 743 €	2 404 064 €	2 631 042 €
Tranche +4%	1 845 249 €	4 020 989 €	4 188 557 €	4 361 421 €	4 518 985 €	4 663 244 €	4 927 366 €	2 498 175 €	2 734 051 €
Tranche +8%	1 914 773 €	4 172 509 €	4 346 395 €	4 525 778 €	4 689 278 €	4 838 970 €	5 112 989 €	2 592 285 €	2 837 059 €
Tranche +12%	1 984 297 €	4 324 029 €	4 504 232 €	4 690 133 €	4 859 570 €	5 014 695 €	5 298 612 €	2 686 396 €	2 940 067 €
Tranche +16%	2 053 821 €	4 475 548 €	4 662 070 €	4 854 489 €	5 029 862 €	5 190 422 €	5 484 234 €	2 780 507 €	3 043 075 €
Tranche +20%	2 123 344 €	4 627 069 €	4 819 908 €	5 018 844 €	5 200 154 €	5 371 147 €	5 670 363 €	2 874 874 €	3 146 362 €
Tranche +24%	2 192 867 €	4 778 588 €	4 977 746 €	5 183 200 €	5 370 447 €	5 541 873 €	5 855 986 €	2 968 985 €	3 249 372 €

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181217-20181212-6-1D-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018

ANNEXE 2

- compte de résultat prévisionnel -

COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNEL		
(toutes sommes en € 2019)	2019 (année pleine)	2019 (1er semestre)
Tranche +12% / +16% (109 625 voyages)		
PRODUITS		
RECETTES D'EXPLOITATION		
Contribution financière principale	5 506 307	2 791 698
Contribution financière secondaire (tranche +16%)	863 388	437 738
Contribution économique territoriale	52 344	26 172
Autres recettes d'exploitation	200 558	100 279
Sous-total chiffre d'affaire	6 622 597	3 355 887
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	6 622 597	3 355 887
CHARGES		
60 achats	371 796	188 501
Carburants et lubrifiants	357 469	181 237
Fluides : Electricité + Gaz + Eau + Fuel	2 751	1 395
Electricité matériel roulant	-	-
Fournitures	8 026	4 069
Autres Achats	3 550	1 800
61 services extérieurs	1 426 683	721 628
Locations	107 136	53 568
Sous-traitance ligne de bus	640 578	324 773
dont sous-traitance groupe	-	-
Sous-traitance entretien	506 333	256 711
dont sous-traitance groupe	41 523	21 052
Sous-traitance pneumatiques	36 856	18 686
Gardiennage parcs relais et autres	504	252
Assurances (primes + provisions)	135 276	67 638
dont assurances groupe	-	-
62 autres services extérieurs	969 024	484 512
Frais de siège (assistance technique)	123 576	61 788
dont facturation de personnel groupe		
dont autres frais de siege		
Publicité-opérations promotionnelles	8 400	4 200
Divers services extérieurs	837 048	418 524
Investissements de renouvellement		
VALEUR AJOUTEE	3 855 094	1 961 246
63 impôts et taxes	118 913	61 108
Charges fiscales sur salaires	67 292	34 117
Taxe sur salaires	-	-
CET	51 621	26 172
Autres impôts et taxes		819
64 charges de personnel (hors charges fiscales)	3 336 651	1 691 682
Salaires personnel de conduite	1 966 316	996 922
Salaires personnel de maintenance	-	-
Salaires personnel de structure	442 203	224 197
Charges sociales	928 132	470 563
Subvention d'exploitation autres (remboursement OPCA...)		
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	399 530	208 456
68/78 dotations s/ amort et provisions		
Dotation aux amortissements des biens	141 110	70 555
Dotations aux provisions	-	-
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	6 364 177	3 217 986
RESULTAT D'EXPLOITATION	258 420	137 901
Charges financières	1 298	649
Produits financiers	3 752	1 876
RESULTAT FINANCIER	2 454	1 227
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	260 874	139 128
ELEMENTS EXCEPTIONNELS		
Participation des salariés aux résultats (y compris forfait social)	16 384	8 192
Impôt société	80 682	47 047
RESULTAT NET COMPTABLE	163 808	83 889

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181217-20181212-6-1D-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018